



Fabien RAMIRO  
Secrétaire du CHSCT

Roissy le 14 septembre 2007

Monsieur Alain COURTIAL  
Directeur SERVAIR1  
15 rue des vignes  
BP 10402  
95707 ROISSY CDG

Monsieur,

Lors du CHSCT du 22 juin 2007 il y avait en point 9 « *vote des membres du comité pour mener une enquête conformément à l'article L 236-2 sur les postes de travail (posté debout) dans l'établissement de SERVAIR1* ».

Les membres élus présents ont voté 7 voix pour et 5 contre, nous avons convenu lors de cette réunion que je vous transmettrais par écrit les noms des personnes qui réaliseront cette enquête ainsi que les indicateurs que nous voulons relever.

Les personnes qui réaliseront cette enquête sont Madame \*\*\*\*\* et moi-même ainsi qu'une personne de votre choix, nous souhaitons étudier les postes de travail des Agents de Chaîne aux Prestations pendant toute la durée de leur vacation.

Les indicateurs que nous voulons relever sont les suivants :

#### **L'ENVIRONNEMENT**

- Espace de travail
- Circulation dans l'espace de travail
- L'ambiance lumineuse, thermique et sonore
- Posture de l'opérateur

#### **LES MOYENS**

- Les machines
- Les consommables
- Les tenues de travail

#### **L'ORGANISATION DU TRAVAIL**

- Les horaires de travail
- Caractéristiques de la tâche de travail
- La répartition du travail
- Déroulement temporel
- La communication

#### **L'OPERATEUR**

- Age et Sexe
- Ses formations
- Parcours professionnels
- Accidents du travail et ou maladies professionnelles

Afin de rendre un compte rendu le plus complet possible au comité, nous prendrons des photos pour illustrer nos commentaires, nous aurons aussi besoin du sonomètre.

Par conséquent je vous demande un rendez vous pour fixer une date pour organiser cette enquête dans les meilleures conditions possible et de manière que cela ne gêne pas l'exploitation.

Veuillez agréer, Monsieur, mes meilleurs sentiments.

Fabien RAMIRO  
Secrétaire du CHSCT

**Copie :** Madame \*\*\*\*\*

Monsieur Dominique CHARRE Inspecteur du Travail des Transports de Roissy